CONSEIL MUNICIPAL

****

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU 02 FEVRIER 2011

Le mardi 02 février 2011, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 31 janvier 2011, s'est réuni en Mairie de SAINT-BERTHEVIN sous la présidence de Monsieur Yannick BORDE, Maire.

Étaient présents :

M. BORDE, Mme GHYSELEN, M. BRUNEAU, Mme BARILLER, M. GUESNE, Mme CLAVREUL, Mme AUFFRET, M. ZIVEREC, Mme VEILLARD, M. GOBE, Mme SEGRETAIN, M. SALMON, Mme GASTE, M. BALLUAIS, Mme GRANGE, M. PRODAULT, M. PINGAULT, M. VETILLARD.

Étaient représentés :

M. LUCAS	pouvoir à	Mme GHYSELEN
Mme CHEVREUIL	pouvoir à	M. BORDE
Mme JUDIT	pouvoir à	Mme GRANGE

Etaient absents :

M. DAUSSY
Mme SUARD
Mme GERBAULT
M. CELERIER
Mme FRETELLIERE
M. CHAUVIN
Mme DA COSTA
M. FAVRIOU

En application des dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Mademoiselle Evelyne AVRIL, Directrice Générale des Services.

Madame GRANGE, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h08.

Avant de procéder à l'ordre du jour,

M. le Maire

constate en ouverture que tous les élus n'ont pas la même capacité de mobilisation et regrette l'absence de l'ensemble des Conseillers de la minorité tout en soulignant qu'il a reçu un courrier d'excuses collectives. Il remercie M. CHEVALLIER correspondant Ouest France de s'être mobilisé dans l'urgence. Nous avons trois questions à l'ordre du jour : l'installation d'un nouveau conseiller municipal Monsieur Emmanuel PRODAULT, l'approbation de la procédure d'urgence et l'avis à rendre par le conseil municipal concernant le GAEC de l'Epine. En effet nous avions jusqu'au 4 février pour rendre l'avis pour cette question et compte tenu de l'importance de ce dossier il nous a fallu agir ainsi. Il rappelle que mardi prochain aura lieu un conseil municipal qui abordera d'autres sujets notamment financiers.

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour.

1. Installation d'un conseiller municipal
2. Approbation de la procédure d'urgence
3. Enquête publique GAEC de l'Epine : Avis du Conseil Municipal

- 1 -

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Monsieur Stéphane CHEMOUILI, Conseiller Municipal, a présenté sa démission pour raisons professionnelles par courrier en date du 12 janvier 2011.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'intéressé doit être remplacé par le candidat suivant, inscrit sur la liste présentée lors des élections municipales du 9 mars 2008.

Par conséquent, en ce qui concerne la liste « Une dynamique au service de notre ville », il convient de procéder au remplacement de Monsieur Stéphane CHEMOUILI par Monsieur Emmanuel PRODAULT, 25ème rang, qui a accepté par courrier en date du 23 janvier 2011, de siéger au sein du conseil municipal de Saint-Berthevin.

M. le Maire

précise que nous avons reçu la lettre de démission de M. CHEMOUILI en début d'année, nous savions depuis quelques temps qu'il avait déménagé sur Laval et également qu'il a pris depuis le 1er janvier de nouvelles responsabilités dans l'entreprise où il travaille sur la région rennaise, alors qu'il était précédemment sur Château-Gontier. Monsieur CHEMOUILI l'a donc consulté à plusieurs reprises en fin d'année. Monsieur CHEMOUILI a reconnu que l'évolution de sa vie professionnelle ne permettait pas de continuer l'investissement au sein du conseil municipal. Il préférait que ce soit quelqu'un d'autre qui puisse s'investir sur notre territoire. Dans le mot que Monsieur CHEMOUILI nous a envoyé, il souligne l'intérêt qu'il a eu pendant les trois années qu'il a passé en tant que conseiller municipal. Dans l'engagement que nous avions avec lui, nous savions que sa vie professionnelle était parfois compliquée par rapport à ses obligations et nous pensons qu'il a fait le maximum, pour participer aux commissions et au conseil municipal. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa vie professionnelle. Enfin nous avons du reprendre la liste « une dynamique au service de notre ville » et prendre acte que le 25éme sur la liste était Monsieur PRODAULT que nous avons donc sollicité, et qui, par courrier en date du 23 janvier dernier, a accepté de nous rejoindre et de poursuivre les travaux jusqu'en 2014. Nous lui souhaitons la bienvenue et lui transmettons tous nos encouragements pour les dossiers à prendre en cours.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **De prendre acte de l'installation de Monsieur Emmanuel PRODAULT en tant que conseiller municipal**

Adopté à l'unanimité

APPROBATION PROCEDURE D'URGENCE

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

En raison de l'urgence à délibérer sur le dossier d'enquête publique concernant le GAEC de l'Epine en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage avicole de 67 320 animaux équivalents et une unité de traitement des effluents d'élevage et de déchets par méthanisation et compostage au lieu dit « l'Epine » à Saint Berthevin, le Conseil Municipal a été convoqué dans un délai inférieur à 5 jours. En effet, le Conseil Municipal doit émettre un avis au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête soit le 4 février 2011, l'enquête publique s'étant achevée le 21 janvier 2011.

En application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'urgence de cette convocation.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **D'approuver la convocation d'urgence de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2011.**

Adopté à l'unanimité

- 3 -

ENQUETE PUBLIQUE
GAEC DE L'EPINE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

A la demande du GAEC de l'Epine, une enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral. Le projet soumis à enquête concerne l'autorisation d'exploiter un élevage avicole de 67 320 animaux équivalents et une unité de traitement des effluents d'élevage et de déchets par méthanisation et compostage au lieu dit « l'Epine » à Saint Berthevin.

La durée d'enquête d'un mois (du 13 décembre 2010 au 13 janvier 2011) a été prolongée jusqu'au 21 janvier 2011. Une réunion publique a eu lieu à Saint Berthevin le 10 janvier 2011. Cette réunion a permis de répondre aux questions de la population, les intervenants ayant conçus le projet et le dossier étant présents. Des réponses techniques ont permis d'appréhender le projet et apporter des éléments sur l'aspect sécuritaire et environnemental.

La méthanisation est un procédé biologique qui permet de traiter sans incidence de gaz à effet de serre tous les lisiers et fumier de l'exploitation en y ajoutant des déchets organiques extérieurs. Il s'agit d'environ 4 000 tonnes de déchets verts dont 400 tonnes proviennent de la commune de Saint Berthevin, de 190 m3 de lait provenant du laboratoire du contrôle laitier. Peuvent s'ajouter à ces déchets, ceux des restaurants et notamment des restaurants scolaires.

Le biogaz stocké servira à produire de l'électricité et à chauffer les bâtiments d'élevage.

Le projet de méthanisation a un caractère innovateur, conduit par une exploitation en développement. C'est une solution prouvée et vertueuse dans les traitements des déchets notamment organiques. Aujourd'hui, le traitement des déchets verts de la ville de Saint Berthevin est assuré par compostage par le GAEC de l'Epine. Dans le cadre du projet de méthanisation la ville de Saint Berthevin envisage le traitement des déchets de cuisine du restaurant scolaire : seuls déchets de la commune actuellement non recyclés.

Les membres de la commission travaux réunis le 20 janvier 2011, ont émis un avis favorable.

M. le Maire

rappelle que les membres du Conseil Municipal avaient visités le GAEC de l'Epine il y a environ 1 an. Lors de la visite de l'exploitation agricole, Pierre BESANCON avait présenté son projet de méthanisation. Son projet s'est finalisé, puisqu'au cours de l'automne nous avons reçu le dossier relatif à l'enquête publique nécessaire. A la demande d'une association, et considérant la période des fêtes de fin d'année, une prolongation de l'enquête a eu lieu. Une réunion publique a également été organisée à la demande d'association, lors de cette réunion Monsieur BESANCON a présenté son projet avec ses collaborateurs. 60 personnes environs étaient présentes : quelques élus de Saint-Berthevin, des élus des communes voisines concernées : Changé, le Genest-Saint-Isle, des personnes du monde agricoles, des représentants des associations de défense de l'environnement (MNE et Cardamine). La réunion, a été longue et parfois assez rude, souvent sur des thèmes hors sujet. À aucun moment dans les remarques qui ont été formulées par l'assistance il n'y a eu, sur le

fond, de remise en cause du projet de méthanisation. Par contre, il y a eu des critiques sur le projet agricole de production intensive. Le directeur du contrôle laitier était présent lors de la réunion et est intervenu à la fin pour préciser l'importance du projet pour son entreprise. Il existe également des pistes de développement de l'unité de méthanisation qui ne sont pas aujourd'hui encore opérationnelles. Ainsi nous pourrions en être l'un des acteurs concernant les déchets des restaurants et notamment les restaurants scolaires. Lors de cette réunion la présentation faite par Monsieur MAILLET a permis de vérifier le caractère vertueux et prouvé : la France est très en retard. La commune de Changé a émis un avis favorable à la majorité et la commune du Genest-Saint-Isle a émis un avis à neuf voix pour et neuf contre. Cela donne la dimension de la sensibilité du dossier.

M. PINGAULT

souhaite revenir sur le faite que l'auteur du projet maitrise parfaitement son dossier. C'est un dossier innovant et nouveau en France, 1er en Mayenne. S'il y a eu un faux débat sur la politique des subventions qui a été mise en cause, c'est bien parce que c'est un premier dossier qui doit être aidé pour être lancé. Monsieur BESANCON a démontré sa compétence. Il a répondu absolument à toutes les questions d'ordres techniques sur son projet, ainsi qu'à celles relatives aux problèmes d'énergies.

M. le Maire

évoque que pendant une bonne partie de la réunion il y a eu le procès du plan financier de l'opération. L'aide publique de 40 % constitue un plafond. Aujourd'hui le modèle économique de cet équipement là, vu l'absence de recul que nous avons n'est pas avéré, ce qui est plutôt satisfaisant par rapport à l'expérience du photovoltaïque. L'engagement de rachat n'est pas aussi avantageux qu'il n'a été dans le photovoltaïque. On voit les conséquences aujourd'hui. Il faut donc compenser par des aides des collectivités locales ou de l'Etat. Il faut arriver à un prix de vente de l'énergie produite compétitif et encadré qui ne peut l'être qu'avec l'appui des aides financières. Comme l'a dit Monsieur PINGAULT il s'agit du 25éme dossiers en France, le 1er en Mayenne. Il est évident que sans apport de fonds publics il ne peut pas y avoir de dossier.

M. VETILLARD

exprime que c'est un entrepreneur qui se bouge et qui mérite d'être encouragé sur son projet. Il sait s'adapter. Il a travaillé son dossier et il a fait évoluer certains points. Il est conscient qu'il y a encore des points à faire évoluer notamment l'utilisation de la chaleur l'été. Il faut impérativement l'encourager et le soutenir.

M. le Maire

ajoute que c'est un bon dossier comme dit Monsieur VETILLARD à juste titre. Il est complètement sécurisé et nous avons le sentiment comme ont dit Messieurs VETILLARD et PINGAULT, que Monsieur BESANCON maitrise parfaitement son dossier. Il a été brillant, très technique et très professionnel sur ses réponses et très pédagogique, sur un dossier techniquement compliqué. C'est un dossier qui peut être encore travaillé, ce n'est pas un dossier qui est né avant hier mais sur lequel il travail depuis 3 ans, qui a muri, évolué et qui est aujourd'hui en phase d'être

opérationnel. Ceux qui sont venus à la visite, ont été séduits par la présentation, la maitrise et l'ambition.
Un autre sujet, porte sur les transports, et l'augmentation du trafic routier qui pourrait en découler. La commune du Genest-Saint-Isle évoque un trafic important au Hameau du Haut Bourg, le GAEC de l'Epine étant à proximité. C'est un faux débat qui n'est pas à l'échelle de l'intérêt du projet et qui sera clos avec l'aménagement Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire à venir.

M. BALLUAIS

poursuit que l'unité de traitement par la méthanisation est très innovateur. Mais il faut plus d'éclaircissement sur les points sensibles du dossier. Le besoin d'un élevage de 67 320 volailles pour réaliser la méthanisation est-il avéré ? Faut-il plus de déchets pour que la méthanisation marche ?

M. PINGAULT

précise que la méthanisation peut se faire que si elle est alimentée. Il faut des déchets et il faut qu'ils soient variés. En particulier des déchets qui ont l'énergie nécessaire pour développer des bactéries. Donc il faut du lisier. Une grande partie est déjà produite avec environ 50 000 volailles. Mais un nouveau poulailler va se mettre en place. En revanche pour l'instant c'est un poulailler déjà ancien dans lequel les conditions de production ne sont pas satisfaisantes, ce poulailler va être arrêté. On a pu visiter le nouveau poulailler, comme condition de production tout est réglé, isométrie, l'aération, la température. C'est ce qui permet d'avoir une consommation faible. S'il y a une production intensive, c'est qu'il y a eu une demande et qu'il faut la satisfaire. Il est vrai qu'il y a eu procès de cette production par rapport au Bio. Mais tout le monde ne va pas manger « Bio » qui reste par principe une alimentation « poulet du dimanche ». La production intensive est parfaitement adaptée et apporte aussi une alimentation nutritive. Sur le plan gustatif il y a une différence mais pas sur le plan nutritif. Monsieur BESANCON s'est mis sur ce créneau de marché. Il le fait bien.

M. le Maire

signale que ce n'est pas la méthanisation qui crée l'exploitation agricole, elle existe déjà, elle va augmenter en production. D'un coté il y a le projet de méthanisation, et nous pouvons dire que l'augmentation de la production facilite le projet. Le débat que nous avons eu l'autre soir était purement agricole. Le monde agricole ne peut pas se tourner exclusivement en production intensive ou exclusivement en production Bio. Il y a surement des équilibres à trouver et c'est déjà une exploitation de production intensive. Ce qui est regrettable dans le débat de l'autre soir c'est l'agressivité où le procès de dire « est ce à quelqu'un qui est sur un schéma de la production intensive de nous donner des leçons sur les énergies renouvelables ».

M. BALLUAIS

exprime que nous savons très bien que tout agriculteur qui veut développer l'élevage industriel est vite confronté au problème d'autorisation. La méthanisation peut –elle se faire sans les volailles ? Certaines personnes peuvent se dirent que s'il a son projet de méthanisation, il a le droit de construire ce qu'il veut en terme de production hors sol.

M. PINGAULT

expose que la production hors sol est freinée par le traitement des lisiers. Le fait de méthaniser va enlever le caractère polluant du lisier, et permet de satisfaire donc l'abrasion polluant. C'est un élément qui permet de voir comment on produit l'énergie, car la méthanisation n'enlève pas seulement le caractère polluant du lisier, on produit de l'énergie. Il aurait pu dire « je fais mon unité de méthanisation et je la limite à mon exploitation » mais le projet s'est ouvert à tous les déchets organiques qui l'entour. Il répond à un problème collectif. Il y en a d'autres qui en profiteront, nous aussi, et d'autres communes mettent des réserves pour proposer leurs déchets verts d'ici peu. Il a besoin de lisier et s'il avait que des déchets verts, il devrait aller en chercher d'autres pour pouvoir booster un peu, comme des déchets de boucheries, boulangeries, de restaurant scolaires.

M. GOBE

demande si Monsieur BESANCON est en règle avec les surfaces d'épandages ?

M. PINGAULT

répond qu'il y a eu un problème dans le dossier qui a été soulevé par le Genest-Saint-Isle. Il y a une surface qui a été comptée deux fois, c'est-à-dire que l'exploitant qui a proposé sa surface à Monsieur BESANCON ne lui a pas dit qu'il avait aussi proposé à un autre du Genest-Saint-Isle. Du jour où l'auteur du plan l'a appris, il y a eu rectification et il a retrouvé de la surface. Le jour de la réunion publique il avait déjà réglé le problème. Le commissaire enquêteur a reçu le nouveau plan d'épandage.

M. GUESNE

demande si on a une idée sur le pourcentage des déchets alimentaires nécessaires pour la méthanisation ?

M. le Maire

explique qu'aujourd'hui il n'y a pas de besoin car il a le volume nécessaire de déchets pour chauffer son exploitation. La question est que son installation permet de traiter beaucoup plus, et donc s'il y a des communes voisines qui veulent envoyer leurs déchets verts comme on le fait, et que s'il a la capacité de les prendre, de les traités, il pourrait les recevoir. Il aura la capacité à traiter aussi des tonnages en déchets alimentaires. Par rapport au restaurant scolaire, EUROLAT, il y a peut être quelque chose à regarder dans ce sens.

M. PINGAULT

complète que le dossier n'est pas que la méthanisation mais aussi une unité de compostage. Donc en fonction des matières organiques qu'il va recevoir, il aura deux groupes : des matières organiques en méthanisation et les autres en unité de compostage.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **D'émettre un avis favorable sur le projet du GAEC de l'Epine d'exploiter un élevage avicole de 67 320 animaux équivalents et une unité de traitement des effluents d'élevage et de déchets par méthanisation et compostage au lieu dit « l'Epine » à Saint Berthevin.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Adopté à l'unanimité

Levée de la séance à 20h40

La Secrétaire,
Marie-Noëlle GRANGE

Le Maire,
Yannick **BORDE**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL